

La plateforme Dette Privée d'Amundi totalise près de 900 millions d'euros sur son 3^{ème} millésime de dette senior *corporate*

Amundi, acteur reconnu sur les marchés de la Dette Privée, annonce le succès du *closing* de son fonds de dette privée senior à 880 millions d'euros, douze mois après son lancement. Cette stratégie, dédiée au financement des entreprises européennes, a séduit une vingtaine d'investisseurs institutionnels. La moitié des fonds collectés initialement a déjà été déployé dans une quinzaine d'opérations.

A l'instar des précédentes générations¹, le fonds « Amundi Dette Senior FPE III² » bénéficie du label Fonds de Prêt à l'Economie (FPE). Il accompagne les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) françaises et européennes, dès 50 millions de chiffre d'affaires, dans le financement de leurs projets (investissement, croissance externe, refinancement, etc.).

Bénéficiant d'un accès privilégié aux ETI françaises et européennes (grâce notamment à ses liens avec les réseaux du groupe Crédit Agricole et sa sélection de banques partenaires), la plateforme dette privée d'Amundi a déjà déployé la moitié des fonds collectés initialement, tout en préservant un processus d'investissement rigoureux (taux de sélection de l'ordre de 5%). Depuis le premier *closing* du fonds (novembre 2017), l'équipe a ainsi accompagné 15 entreprises parmi lesquelles Serma, Constructel ou Boluda.

Thierry Vallière, Directeur des activités de Dettes Privées chez Amundi, précise : « *La levée en douze mois de ce fonds de taille significative auprès d'une vingtaine d'investisseurs conforte notre position parmi les leaders sur le marché du financement des ETI en Europe. Notre capacité de déploiement nous a permis d'accompagner plus de 120 ETI françaises et européennes depuis 2012 dans des conditions de risque et rendement conformes à la promesse commerciale* ».

Créé en 2012 et intégré depuis 2016 au sein de la plateforme d'actifs réels et alternatifs, le pôle dette privée d'Amundi (dette *corporate* senior, dette privée agro, dette à effet de levier, dette immobilière, etc.) dirigé par Thierry Vallière, totalise 7,2 milliards d'euros sous gestion à fin septembre 2018.

¹ La 1^{ère} génération lancée en janvier 2013 avait levée 475 millions d'euros et la 2nd lancée début 2015 avait rassemblée 763 millions d'euros.

² La souscription et l'acquisition des parts d'Amundi Dette Senior FPE III sont réservées aux investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004.

A propos d'Amundi

Amundi est le premier asset manager européen en termes d'actifs sous gestion, et se classe dans le top 10 mondial¹. Le Groupe gère plus de 1 470 milliards² d'euros et compte six plateformes de gestion principales³. Amundi offre à ses clients d'Europe, d'Asie Pacifique, du Moyen-Orient et des Amériques une large gamme d'expertises et de solutions d'investissement en gestion active, passive et en actifs réels et alternatifs. Les clients d'Amundi ont également accès à une offre complète d'outils et de services. Ayant son siège social à Paris et cotée en Bourse depuis novembre 2015, Amundi est le premier Groupe de gestion d'actifs européen en termes de capitalisation boursière⁴.

Grâce à ses capacités de recherche uniques et au talent de près de 4 500 collaborateurs et experts des marchés, basés dans 37 pays, Amundi fournit aux particuliers, aux clientèles institutionnelles et corporate des solutions d'épargne et d'investissement innovantes pour répondre à leurs besoins, objectifs de rendement et profils de risque spécifiques.

¹ Source : IPE « Top 400 asset managers » publié en juin 2018 sur la base des encours sous gestion à décembre 2017.

² Données Amundi au 30/09/2018

³ Plateformes de gestion : Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo

⁴ Capitalisation boursière au 30/09/2018

Amundi. La confiance, ça se mérite.

Rendez-vous sur www.amundi.com pour plus d'informations ou pour trouver l'équipe Amundi proche de vous.



Suivez-nous sur

Contact presse:

Amundi

Jeannette Spears – Tél. 01.76.33.05.74 – jeannette.spears@amundi.com

Document destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias.

Edité par Amundi - Société anonyme au capital de 746 262 615 euros – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 04000036 - Siège social : 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris – France – 437 574 452 RCS Paris

Document destiné exclusivement aux journalistes et professionnels de la presse et des médias. Les informations sont fournies dans le seul but de leur permettre d'avoir une vue d'ensemble des Fonds et ce, quel que soit l'usage qu'ils en font, qui relève exclusivement de leur indépendance éditoriale, pour lequel Amundi décline toute responsabilité.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation US » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933. La définition de « US Person » vous est fournie dans les mentions légales du site www.amundi.com. Information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente d'instruments financiers ou services financiers. Amundi n'accepte aucune responsabilité, de manière directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'information contenue dans ce document. Amundi ne peut en aucun cas être tenu responsable pour toute décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document. Ce document non contractuel est basé sur des sources que nous considérons comme étant fiables. Avant toute souscription, l'investisseur potentiel devra consulter la documentation réglementaire Fonds, disponible au siège social d'Amundi AM. Investir implique des risques. La valeur d'un investissement dans les produits et les revenus qui en découlent peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. Le Fonds n'offre pas de garantie de capital ou de performance. Par conséquent, les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale).

Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle et aucune autorité de tutelle ne prendra la responsabilité de l'exactitude financière ou de n'importe quelle disposition ou avis exprimé dans ce document. Ce document ne doit être pas être diffusé sans l'accord écrit préalable d'Amundi à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette diffusion ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays